

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à salle des fêtes de Lanloup sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN



**DELBU2021-12-120**

**SOS MEDITERRANEE - CONVENTION PARTENARIAT**

Dans le cadre de sa programmation événementielle, le centre Milmarin a organisé les 19 et 20 novembre 2021 « Marins dans la tempête », en partenariat avec dix acteurs associatifs et institutionnels. Sous forme de projections et rencontres, 4 thématiques ayant en commun les conditions de travail et le quotidien des marins ont été abordées : les pêcheurs face au Brexit, les équipages abandonnés par leurs armateurs sur les cargos, l'impact de la pandémie sur les marins de commerce et les marins bretons qui s'engagent pour le sauvetage des migrants.

Pour cette dernière thématique, l'association SOS Méditerranée a proposé la projection d'un film suivi d'un discours de son Président, puis d'un temps d'animation par un médiateur. L'association a proposé également un stand sur la journée du 20 novembre. L'ensemble est fait à titre gracieux. Seul le défraiement des frais kilométriques (des bénévoles de l'antenne de Rennes) et des frais d'hébergement liés à la venue du Président sont demandés (pour un montant total de 322.35 €).

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- De valider ce partenariat ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document, dont la convention, en lien avec ce partenariat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

